

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. J-P. MENTEN pour la SA THOMAS & PIRON, ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue du Pont des Chevaux (lot 10 du lotissement ARCADES) à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110C3/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (implantation du garage, teinte de la brique de parement, pose d'un réservoir gaz enfoui) – CWATUP article 330, 11°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 3 mars au vendredi 17 mars 2017 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le vendredi 10 mars 2017, de 9.00 à 12.00 et de 15.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la clôture d'enquête, le vendredi 17 mars 2017 de 15.30 à 16.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 23 février 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry